

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2014

Etaient présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER-MANOHA Olivier, STIEBER Caroline, BESSET Pierre-Yves, BONOT Bernard, ENGELMANN Christophe, MARGNAT Flavien, MARCOUX Jean-François, MARTIN Mickaël, SCEVOLA Damien,

Etait absente : ALFIERI Françoise pouvoir à MARGNAT Flavien

Approbation du dernier PV à l'unanimité

COMMUNAUTE DE COMMUNES – TRANSFERT DE COMPETENCE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF (délibération 2014/34)

Il est proposé au Conseil municipal de transférer à la Communauté de communes Porte de DrômArdèche la compétence « Assainissement Non Collectif » à partir du 1er janvier 2015 au plus tôt, et à la date d'effet de l'arrêté préfectoral entérinant la modification statutaire.
Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – RESTITUTION DE LA COMPETENCE
ECLAIRAGE PUBLIC A LA COMMUNE (délibération 2014/35)

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Rhône Valloire avait pris la décision en 2007 de prendre la compétence entretien, consommation et maintenance de l'éclairage public communal.

Le bilan de l'exercice de cette compétence présentant quelques points négatifs, la nouvelle Communauté de Communes Porte de DrômArdèche souhaite procéder à la restitution à la commune de cette compétence.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la restitution de cette compétence à dater du 1.01.2015 au plus tôt et à la date d'effet de l'arrêté préfectoral entérinant la modification statutaire.

ACHAT DE TERRAIN POUR REGULARISATION ILOT DE PROPRIETE (délibération 2014/36)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de la parcelle A 366 de 70 m² louée à M. MAZET Philippe pour régulariser l'accès permanent à l'îlot propriété.

Elle informe le Conseil Municipal que M. MAZET serait vendeur au prix de 4 € le m² soit un total de 280 €.

A la majorité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de la parcelle A 366 au prix de 280 € + frais de notaire et autorise le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

FNACA – DEMANDE POUR UNE PLAQUE COMMEMORATIVE (délibération 2014/37)

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier reçu du Président de La FNACA Andance sollicitant la fourniture et la pose d'une plaque commémorative de la guerre d'Algérie sur le monument aux morts de la commune.

A la majorité, le Conseil Municipal donne son accord sur cette demande.

REVISION DU CLASSEMENT DE LA VOIRIE – VALIDATION DES MODIFICATIONS **(délibération 2014/38)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2014/32 retenant l'offre du Cabinet JULIEN pour procéder à la révision de certaines nominations de rues et précise que cette révision n'est pas soumise à enquête publique.

Les travaux étant achevés, il y a lieu de valider les modifications apportées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les modifications proposées et autorise le Maire à poursuivre le dossier en consultant des entreprises pour la fourniture et la pose de la signalétique correspondante. Un affichage sera fait pour proposer la consultation éventuelle des plans en mairie jusqu'au 5 décembre 2014.

ETUDE DE DEVIS :

Travaux voirie : dans l'attente de précisions complémentaires, l'étude du devis est repoussée ultérieurement

Travaux investissement éclairage public : suite à la présentation de deux devis (LAPIZE DE SALLEE et GRENOT), le devis de l'entreprise GRENOT est validé pour les travaux suivants :

- * Rue du cimetière : rajout 2 lampadaires et mise aux normes des ampoules
- * VC montée des Barges : rajout 2 lampadaires
- * Mairie : mise aux normes et remplacement des lampadaires
- * Mise en place d'horloges astronomiques permettant les coupures de nuit

DEMANDE D'ADHESION AU SDEA (délibération 2014/39)

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA) étudie des projets de sa propre initiative ou à la demande des collectivités publiques ou de tiers. Il entreprend leur réalisation en qualité de maître d'ouvrage, de mandataire ou de prestataire de services.

Sur la base de ces dispositions, Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'adhésion de la commune au SDEA pour un coût annuel de 30 €.

Accord du Conseil Municipal à la majorité.

DIVERS :

URBANISME :

Mise en place de visites systématiques des chantiers de construction suite à obtention de permis de construire.

Visite déjà effectuée :

le 23.10.2014 – chantier MARGNAT René : constatation de non-conformité des travaux avec le permis accordé. Demande de permis modificatif déposée le 31.10.2014 et actuellement en cours d'instruction. Dans cette attente, mise en demeure d'arrêt immédiat des travaux.

Visite à effectuer prochainement : Chantier AUTERNAUD Bertrand

